



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 952

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 952 intitulé :

« Règlement numéro 952 décrétant des travaux d'aménagement d'aire commune au sous-sol du centre sportif et prévoyant un emprunt de 810 000 \$ à cette fin »

- a été adopté par le conseil municipal le 19 octobre 2015 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 2 novembre 2015 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 8 janvier 2016.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec,
ce 12 janvier 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier